



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

MAIRIE DE DURTOL

**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné François CARMIER, Maire de Durtol, certifie que l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Puy-de-Dôme, en date du 27 avril 2022, prescrivant des enquêtes : préalable à la déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) des communes d'Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Durtol et parcellaire sur le projet Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) de déployer les lignes BHNS B et C ainsi que de réaliser les aménagements associés sur le territoire de la Métropole Clermontoise dans le cadre du projet Inspire, a été publié le 10 mai dans la commune de Durtol et que, notamment, il a été affiché en mairie avant le 13 mai et pendant toute la durée des enquêtes.

Fait à Durtol le, 20 juillet 2022

Le Maire, François CARMIER



A RENVoyer A LA PREFECTURE : Secrétariat Général Commun
Pôle des Affaires Juridiques et Contentieuses